

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1/8
	Révision n°: 1
EASY FILET FORT	Date : 02/02/2021
	Remplace la fiche : 12/10/2015
	304640

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
 CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
 Tél. 02.98.43.45.44
 ipc@groupe-ipc.com

SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **EASY FILET FORT**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Frein filet universel pour tous métaux

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Skin Irrit. 2 (H315)

Skin Sens. 1 (H317)

Eye Irrit. 2 (H319)

2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations



Pictogrammes de danger

: **GHS07**

Mention d'avertissement

: **ATTENTION**

Contient

: Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 98 %.

Mentions de danger

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101 : Si un avis médical est nécessaire, garder le contenant ou l'étiquette à portée de main.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P280 : Porter des gants/vêtements/lunettes/masque de protection.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 : En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2/8
	Révision n°: 1
EASY FILET FORT	Date : 02/02/2021
	Remplace la fiche : 12/10/2015
	304640

SECTION 2 : Identification des dangers (suite)

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 868-77-9 EC : 212-782-2 REACH : 01-2119490169-29	2-HYDROXYETHYL METHACRYLATE 98 %	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319	20-30
INDEX : 617-002-00-8 CAS : 80-15-9 EC : 201-254-7	CUMENE HYDROPEROXYDE	Flam. Liq. 3, H226 Org. Perox. E, H242 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Corr. 1A, H314 Acute Tox. 3, H331 STOT SE3, H335 STOT RE2, H373 Aquatic Chronic 2, H411	0.1-1
Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16			

SECTION 4 : Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Accompagner la personne. Assister en cas de difficultés respiratoires en plein air : consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. S'il y a irritation de la peau, consultez un médecin.

En cas de contact oculaire

Rincer immédiatement les yeux ouverts pendant 10-15 minutes, rincer à l'eau courante.

Consulter ensuite un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche, boire 2-3 verres d'eau et consulter un médecin.

NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consultez un médecin.

Si des conseils médicaux sont nécessaires, ayez l'emballage ou l'étiquette à portée de main.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Non inflammable

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Pulvérisation d'eau, de CO₂, de mousse, de poudres chimiques à base de matériaux impliqués dans le feu.

Moyens d'extinction inappropriés

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des conteneurs exposés au feu.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3/8
	Révision n°: 1
EASY FILET FORT	Date : 02/02/2021
	Remplace la fiche : 12/10/2015
	304640

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée n'est disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Utilisez des protections pour les voies respiratoires.

Casque d'urgence et vêtements de protection complets

D'autre part, il est conseillé d'utiliser les engrenages de plongée sous-marine, surtout si vous travaillez dans des endroits fermés et petits ventilés dans tous les cas si l'extincteur halogène est utilisé.

Vaporiser des contenants avec de l'eau pour les garder au frais.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées aux § 7 et 8.

Assurer une ventilation adéquate.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Pour les non-secouristes

Eloignez-vous de la zone de déversement ou de la fuite. Ne fumez pas.

Équipez-vous d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

Éliminer toutes les flammes nues et les sources d'inflammation possibles. Pas de fumée.

Assurer une ventilation suffisante.

Évacuez la zone de danger et, peut-être, consultez un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec de la terre ou du sable.

Si le produit s'écoule dans un ruisseau, des eaux usées ou a contaminé le sol ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Débarrassez-vous du résidu en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement

Ramassez rapidement le produit, équipez-vous des équipements de protection (voir §8).

Récupérez le produit pour réutilisation, si possible, ou pour élimination.

Absorber éventuellement avec un matériau inerte.

Empêchez-le de pénétrer dans les égouts.

Pour le nettoyage

Après récupération, laver la zone et les matériaux avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les § 8 et 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs.

Portez l'équipement recommandé en § 8.

Pendant le travail ne pas boire ni manger.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas être autorisés à sortir du lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant d'origine bien fermé.

Ne pas stocker dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.

Gardez les contenants droits et sûrs, en évitant la possibilité de chutes ou de chocs.

Conserver dans un endroit frais loin des sources de chaleur et de la lumière directe du soleil.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4/8
	Révision n°: 1
EASY FILET FORT	Date : 02/02/2021
	Remplace la fiche : 12/10/2015
	304640

SECTION 7 : Manipulation et stockage (suite)

7.3. Utilisation finale particulière

Manipulez avec une extrême prudence.
 Stocker dans un endroit bien ventilé, loin des sources de chaleur.
 Garder le récipient bien fermé.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

2-HYDROXYETHYL METHACRYLATE 98 % (CAS 868-77-9)

Utilisation finale :

Travailleurs

Voie d'exposition :

Inhalation

Effets potentiels sur la santé :

Effets systémique à long terme

DNEL :

4.9 mg/m³

Voie d'exposition :

Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé :

Effets systémiques à long terme

DNEL :

1.3 mg/kg pc/jour

HYDROPEROXYDE DE CUMENE (CAS 80-15-9)

Utilisation finale :

Travailleurs

Voie d'exposition :

Inhalation

Effets potentiels sur la santé :

Effets systémique à long terme

DNEL :

6 mg/m³

Concentration prédite sans effet (PNEC)

2-HYDROXYETHYL METHACRYLATE 98 % (CAS 868-77-9)

Compartiment de l'environnement

Eau douce

PNEC

0.482 mg/l

Compartiment de l'environnement

Sédiment d'eau douce

PNEC

3.79 mg/kg/sédiment

Compartiment de l'environnement

Station d'épuration

PNEC

10 mg/l

Compartiment de l'environnement

Sol

PNEC

0.476 mg/kg de terre

HYDROPEROXYDE DE CUMENE (CAS 80-15-9)

Compartiment de l'environnement

Eau douce

PNEC

0.0031 mg/l

Compartiment de l'environnement

Sédiment d'eau douce

PNEC

0.023 mg/kg/sédiment

Compartiment de l'environnement

Eau de mer

PNEC

0.00031 mg/l

Compartiment de l'environnement

Sédiment marin

PNEC

0.0023 mg/kg

Compartiment de l'environnement

Emissions intermittentes

PNEC

0.031 mg/l

Compartiment de l'environnement

Station d'épuration

PNEC

0.35 mg/l

Compartiment de l'environnement

Sol

PNEC

0.0029 mg/kg de terre

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée n'est disponible.

Protection des voies respiratoires

Non nécessaire en cas d'utilisation normale.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5/8
	Révision n°: 1
EASY FILET FORT	Date : 02/02/2021
	Remplace la fiche : 12/10/2015
	304640

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/Protection individuelle (suite)

Protection oculaire

Lors de la manipulation du produit pur, utilisez des lunettes de sécurité EN 166.

Protection des mains

Porter des gants en caoutchouc butyle (0.3 mm), temps de pénétration env. 480 minutes (EN 374).

Protection de la peau et du corps

Le personnel portera un vêtement de protection complet de la peau.

Contrôle d'exposition

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail pour éviter la contamination de l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Rouge
Odeur	: Légère, caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: Non applicable
Point de fusion/Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair [°C]	: Aucune donnée n'est disponible
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'inflammation	: > 100°C
Limites d'inflammabilité	: Non inflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 1.04-1.07 g/ml
Solubilité	: solvants organiques
Hydrosolubilité	: Pas soluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité	: 90 – 200.000 cps
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible

9.2. Autres informations

COV	: < 3 %
-----	---------

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun risque de réactivité.

10.2. Stabilité chimique

Il n'y a pas de réactions dangereuses lorsqu'il est stocké et manipulé conformément aux réglementations.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse.

10.4. Conditions à éviter

Aucune.

10.5. Matières incompatibles

Il peut générer des gaz inflammables pour entrer en contact avec des métaux élémentaires, des nitrures.

Peut s'enflammer au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents oxydants puissants, d'agents réducteurs puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour ses usages prévus.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6/8
	Révision n°: 1
EASY FILET FORT	Date : 02/02/2021
	Remplace la fiche : 12/10/2015
	304640

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1. Mélange

Toxicité aiguë

Oral ATE (mélange) = 50 263,2 mg / kg

ATE (mélange) cutané = 144736,8 mg / kg

ATE (mélange) par inhalation = 264,5 mg / l / 4 h

11.1.2. Substances

Toxicité aiguë

HYDROPEROXYDE DE CUMENE

La substance est corrosive pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. Corrosif par ingestion. L'inhalation de cette substance peut provoquer un œdème pulmonaire (voir Notes). Les effets peuvent être retardés. Une observation médicale est indiquée.

Risques / symptômes aigus

Inhalation Mal de gorge. Sensation de brûlure Toux. Difficulté respiratoire. Le souffle court. Les symptômes peuvent apparaître tardivement (voir Notes).

Petite rougeur. Douleur. La peau brûle.

Yeux Rougeurs. Douleur. Brûlures graves et profondes.

Ingestion Sensation de brûlure. Douleur abdominale. Choc ou effondrement.

Corrosion cutanée / irritation cutanée

Le produit, s'il est mis en contact avec la peau, provoque une inflammation notable accompagnée d'un érythème ou d'un œdème.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Le produit, s'il est mis en contact avec les yeux, provoque une irritation importante pouvant durer plus de 24 heures.

METHACRYLATE DE 2-HYDROXYETHYLE 98%

Lapin, Draize, (propre analyse), irritant.

Irritant pour les yeux Catégorie 2B (UN-GHS)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le produit, s'il est mis en contact avec la peau, peut provoquer une sensibilisation cutanée.

METHACRYLATE DE 2-HYDROXYETHYLE 98%

Cobaye, GPMT - Sensibilisant

Sensibilisation cutanée catégorie 1B (UN-GHS)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition unique de toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée

METHACRYLATE DE 2-HYDROXYETHYLE 98%

Rat, oral, 7 septembre, OCDE 422 - NOAEL - 100 mg / kg

HYDROPEROXYDE DE CUMENE

Espèce: Rat

NOAEL: 0,031 mg / l

Méthode d'application: inhalation (poussière / brouillard / fumées)

Temps d'exposition: 90 j.

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SCELLANTS

DL50 orale (rat) (mg / kg de poids corporel) = 65789

DL50 cutanée (rat ou lapin) (mg / kg de poids corporel) = 144736

CL50 Inhalation (rat) de vapeurs / poussières, brouillards ou fumées (mg / l en 4 heures) ou de gaz (ppmV / 4h) = 394,7

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7/8
	Révision n°: 1
EASY FILET FORT	Date : 02/02/2021
	Remplace la fiche : 12/10/2015
	304640

SECTION 11 : Informations toxicologiques (suite)

Concernant les substances contenues:

METHACRYLATE DE 2-HYDROXYETHYLE 98%

Cinétique, métabolisme et distribution toxiques.

La substance est rapidement métabolisée.

Indications générales

Le contact avec les yeux et la peau, ainsi que la respiration des vapeurs du produit, doivent être évités. Oral LD50 (rat) (mg / kg de poids corporel) = 5000

DL50 cutanée (rat ou lapin) (mg / kg de poids corporel) = 5000

HYDROPEROXYDE DE CUMENE

Voies d'exposition : La substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation, à travers la peau et par ingestion.

Risque d'inhalation : Aucune indication ne peut être donnée sur la vitesse à laquelle une concentration dangereuse est atteinte dans l'air par évaporation de cette substance à 20° C.

N O T E Les symptômes d'œdème pulmonaire n'apparaissent souvent pas en quelques heures et sont exacerbés par l'effort physique. Par conséquent, le repos et l'observation médicale sont essentiels. L'administration immédiate d'un traitement par inhalation approprié par un médecin ou un personnel autorisé doit être envisagée.

DL50 orale (rat) (mg / kg de poids corporel) = 382

DL50 cutanée (rat ou lapin) (mg / kg de poids corporel) = 1100

CL50 Inhalation (rat) de vapeurs / poussières, brouillards ou fumées (mg / l en 4 heures) ou de gaz (ppmV / 4h) = 2,01

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utilisez selon les bonnes pratiques de travail pour éviter la contamination de l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable n'a été observé.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne réutilisez pas les contenants vides. Égouttez-les conformément à la réglementation en vigueur. L'éventuel résidu du produit doit être évacué vers les entreprises agréées selon la réglementation en vigueur.

Récupérez si possible. Envoyer à des systèmes autorisés pour se débarrasser ou incinérer dans des conditions contrôlées.

Faites fonctionner conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

SECTION 14 : Informations relatives aux transports

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 8/8
	Révision n°: 1
EASY FILET FORT	Date : 02/02/2021
	Remplace la fiche : 12/10/2015
	304640

SECTION 15 : Informations réglementaires (suite)

15.1.2 Informations relatives à l'emballage

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.3 Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.4. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.5. Biocide (Règlement (UE) 528/2012)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.6. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.7. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.8. Nomenclature des installations classées (France)

Aucune donnée n'est disponible.

Régime : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

Rayon : Rayon d'affichage en Kilomètres.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

H226 : Liquide et vapeurs inflammables

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur

H302 Nocif en cas d'ingestion

H312 Nocif par contact cutané

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions oculaires des yeux

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H331 Toxique par inhalation

H335 Peut irriter les voies respiratoires

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Liste des § modifiés lors de la dernière révision : §2 à 13-16 + référence

Fin du document